



Abords de la grande cascade



Situation

Ville porte la plus occidentale du Parc Naturel Régional Normandie-Maine, Mortain se situe au sud du département de la Manche, à 37 km à l'ouest d'Avranches. La grande cascade se trouve au nord de l'agglomération, dans la vallée de la Cance. Les terrains aux abords sont à l'est de la D 977 en direction de Vire



Le garage automobile occupant le site

DREAL/P. Galineau

Typologie

Site pittoresque

Commune concernée

Mortain

Surface

1 ha

Date de classement

Arrêté du 16 juin 1943

Histoire

Ces terrains, situés aux abords de la grande cascade, sont classés parmi les sites en juin 1943 « sur une largeur de 50 mètres à l'est de la Nationale 177 ». Cette mesure de protection est prise pour compléter les sites classés de la grande cascade (site 50002) et des rochers de l'Abbaye Blanche (site 50003) afin de préserver les perspectives depuis la route vers ces sites. A l'époque du classement, cette voie est très appréciée des habitants et des touristes qui s'y promènent à l'ombre des grands arbres. La plupart a disparu après-guerre et une grande partie des abords de la route ont été terrassés au profit d'un garage et de son parking.

Le site

Du site d'origine, seuls les arbres bordant la route existent encore, au nord, sur un tiers du site. Au droit de ceux-ci, des prés en pente sont couronnés d'une bande de pavillons édifiés dans les années 1970 (hors du site protégé). Tout le reste du site est occupé par les constructions du garage et ses parkings où sont plantées des haies de thuyas.

Devenir du site

L'avenir de ce périmètre protégé ne peut se concevoir sans réexaminer l'ensemble des limites de protection du patrimoine paysager de Mortain. Cette révision est envisagée dans l'étude « diagnostic paysager et fonctionnel sur les sites de Mortain » réalisée par le PNR Normandie-Maine en 2008.



Le garage au sud du site

DREAL/P. Galigneu